

Assemblée générale annuelle Samedi 2 juin 2018

Le 14 avril 2018,

Chère amie, cher ami,

L'année 2017 fut l'occasion de célébrer le quatre-vingt-dixième anniversaire de la fondation de notre Société. L'année même de sa création, le réalisateur d'origine brésilienne Alberto Cavalcanti adaptait au cinéma, à Paris, le roman *En rade* que J.-K. Huysmans avait publié quarante ans plus tôt en 1887. Nous vous proposons de consacrer notre réunion annuelle à l'évocation de cette œuvre singulière en nous rendant au château de Lourps en Seine-et-Marne, théâtre de sa genèse. Notre excursion débutera par une visite de la cathédrale de Sens, de son trésor et du musée municipal. La ville de Sens doit la richesse exceptionnelle de son histoire et de son patrimoine au rang qu'elle occupait pendant tout le Moyen Âge de métropole d'une vaste province ecclésiastique, groupant les églises suffragantes de Chartres, Auxerre, Meaux, Paris, Orléans, Nevers et Troyes. Ce n'est qu'en 1622 que Paris s'en détacha pour devenir un archevêché indépendant. Sa cathédrale occupe une place de premier ordre dans l'histoire de l'architecture nationale, de par l'audace du parti de son plan et de son élévation, la beauté de ses vitraux et pour être la toute première expression de l'essor gothique en France. Les merveilles qui ont afflué pour constituer son trésor traduisent la position prestigieuse tenue par l'Église de Sens depuis les premières années de la chrétienté franque. Dans son testament, Charlemagne fit d'elle l'héritière des reliques et bijoux que contenait sa chapelle. On se limitera ici à évoquer la collection unique de textiles et suaires anciens, pour certains venus de la Perse sassanide, les innombrables ornements et vêtements liturgiques dont les aubes et chasubles brodées d'or de saint Thomas Becket, qui vécut en exil à Sens, la Sainte Châsse, coffret byzantin sculpté, ivoire d'Orient le plus important que l'on connaisse, probablement rapporté à l'époque des croisades, et enfin la tapisserie flamande de *L'Adoration des Mages* du XV^e siècle. Le musée municipal recèle quant à lui, parmi de nombreuses richesses, des peintures flamandes et hollandaises et notamment un touchant *Hiver* de Brueghel le Jeune.

À l'issue d'un parcours guidé de trois heures dans une atmosphère intensément huysmansienne, nous marcherons quelques dizaines de mètres vers l'*Hôtel de Paris et de la Poste* pour y déjeuner et tenir notre assemblée générale annuelle. Nous pourrons ensuite nous rendre à Lourps, situé à une quarantaine de kilomètres de Sens. Les propriétaires du château nous donneront l'accès aux parties basses de celui-ci et aux jardins. À l'heure où nous écrivons, nous espérons faire aboutir le projet d'une messe à l'intention de J.-K. Huysmans, qui serait célébrée dans la chapelle du XII^e siècle jouxtant la propriété.

La contribution aux frais de cette excursion est fixée à 40€ (hors frais de déplacement).

Nous souhaitons dans la mesure du possible organiser notre déplacement par « covoiturage ».

Nous vous saurions ainsi gré de nous faire savoir au plus vite, par courrier électronique ou postal, si vous envisagez de participer à cette prochaine assemblée afin que nous puissions mobiliser les véhicules nécessaires. Nous invitons les propriétaires de véhicules qui seraient disposés à utiliser celles-ci pour se rendre à Sens et mettre à disposition des places passagers, à nous l'indiquer également. Un partage général des frais d'essence et de péage sera ultérieurement opéré entre les participants.

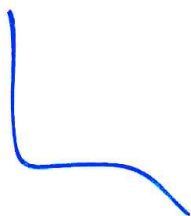
Le déplacement vers Sens est aussi envisageable par train au départ de Paris le samedi matin. Celui-ci ne permettra cependant pas l'extension de l'excursion vers Lourps.

L'ordre du jour de notre assemblée général sera le suivant :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Questions diverses

Seuls les membres à jour de leur cotisation 2018 pourront participer aux votes. Celles et ceux d'entre nous qui ne pourront être présents sont priés d'adresser une procuration à notre trésorière, M^{me} Marie-Josèphe Houssinot, avant le mardi 22 mai 2018 (modèle ci-joint). Il est recommandé d'y faire figurer le nom du membre mandaté. Conformément aux dispositions statutaires, les pouvoirs laissés en blanc seront répartis par notre secrétaire général entre les membres présents.

Nous espérons que vous serez nombreux à prendre part à cette manifestation et vous prions d'agrèer, chère amie, cher ami, l'expression de nos salutations dévouées.



Le secrétaire général, Hervé Marion



Pour le président, André Damien, le vice-président, André Guyaux

INSCRIPTION ET COTISATION

À adresser à notre trésorière, Madame M.-J. Houssinot, **avant le mardi 22 mai 2018**

Madame, Monsieur,.....,
Accompagné(e) de Madame, Monsieur,

- participera / participeront à l'excursion à Sens et Lourps le samedi 02 juin 2018.
Prix de la visite et du déjeuner : 40€ par personne.
- vous adresse ci-joint le règlement de ma cotisation pour l'année 2018.
Membre : 35€, étudiant : 25€, membre bienfaiteur : montant laissé à l'appréciation du donateur.

Règlement ci-joint par chèque (à l'ordre de la Société J.-K. Huysmans) :

..... X 40€ = €

..... X 35€ / 25€ / € = €

Total : €

Les modalités de paiement par virement bancaire sont indiquées dans le *Bulletin* et sur le site internet.

Madame Marie-Josèphe Houssinot
27, rue de l'Aleu 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

PROCURATION

À adresser à notre trésorière, Madame M.-J. Houssinot, **avant le mardi 22 mai 2018**
si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale du 02 juin 2018.

Je, soussigné(e), membre de la Société J.-K. Huysmans, donne
procuration à Madame, Monsieur aux fins de me représenter et
voter en mon nom lors de l'assemblée générale de la Société le 02 juin 2018.

À, le2018.

Mention manuscrite *Bon pour pouvoir* et signature

Madame Marie-Josèphe Houssinot
27, rue de l'Aleu 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines